

Après le code du travail, le Président Macron s'attaque à l'apprentissage.

Après le code du travail, le Président Macron s'attaque à l'apprentissage.

Le président de la République donnera le top départ de ces concertations le 12 octobre en recevant un à un les leaders des partenaires sociaux.

Selon la Ministre du Travail, Muriel Pénicaud : « En France, seuls 7 % des jeunes sont en apprentissage. Tous les pays qui ont vaincu le chômage de masse affichent un taux de 15 %, voire 20 % ».

Des pistes sont en cours d'exploration :

- faire démarrer toutes les formations en alternance en Septembre.
- Impliquer les branches professionnelles pour la construction des diplômes ou des certifications. Elles devront définir la maquette pédagogique avec l'Education nationale et les

critères nécessaires en termes d'organisation.

– faire réagir le patronat puisque les jeunes en demande d'apprentissage arrivent difficilement à trouver des entreprises

– Appeler les Régions à jouer un rôle important dans la réforme. Laquelle s'attaquera aux circuits de financement trop nombreux. Et aussi aux inégalités des contrats, qui à l'heure actuelle font que selon son âge, un jeune ne touche pas la même rémunération ou les mêmes indemnités de transport.

C'est surtout une bataille culturelle que Monsieur Macron veut livrer, auprès des enseignants, des conseillers d'orientation et surtout auprès des parents, afin de faire évoluer les a-priori sur l'apprentissage. Vaste chantier.

Gros hic dans ces belles déclarations d'intention : les moyens. En effet, ce n'est pas en réduisant les moyens des CFA, via les chambres consulaires qui gèrent un grand nombre d'entre eux, que l'on formera efficacement nos apprentis.

Il faudra d'autre part calmer les ardeurs du patronat qui souhaite réduire encore les droits des apprentis (contrats trop contraignants disent ils...) et conditionne l'embauche de ceux-ci à un « assouplissement » des contrats. Le MEDEF qui a ses entrées à l'Elysée n'en a décidément jamais assez...

Quatre groupes de travail vont être mis en place rapidement, puisque l'état souhaite déposer un projet de loi au printemps prochain.

Souhaitons que ce délai ne soit pas trop court et que de réelles propositions constructives seront proposées. On peut rêver...